



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUN 2022**  
Délibération n° **DEL-2022-0221**

Objet : Espace Aragon – Tarif commun dans le cadre du partenariat avec les salles de spectacles du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 48  
Pouvoirs : 19  
Absents : 0  
Excusés : 26  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**08 JUL. 2022**

et affichage le

**08 JUL. 2022**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion de l'Espace Aragon,

L'Espace Aragon, impulse des projets en partenariat avec les autres équipements culturels du territoire, notamment l'Espace Paul Jargot de Crolles, le Coléo de Pontcharra et l'Agora de Saint Ismier.

La programmation des spectacles pour la saison prochaine est construite dans cette démarche d'échanges et de partage en vue d'une complémentarité de propositions toujours plus pertinentes, cohérentes et variées à destination de la population du territoire du Grésivaudan.

Ce travail en collaboration est une composante essentielle pour mener des actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) sur notre territoire avec la mise en place d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) piloté par la Communauté de communes.

Pour la saison 2022 - 2023, ces partenariats se concrétiseront notamment à travers les actions suivantes :

- Lancement de saison commun en hors-les-murs avec l'Espace Paul Jargot, le Coléo et l'Agora en itinérance sur 3 communes (Le Touvet, Saint Mury Monteymond et Crêts en Belledonne). Accueil de deux spectacles : Chaussure(s) à son pied et Parades Nuptiales par la compagnie Turak Théâtre.
- Festival intergénérationnel hors-les-murs avec l'Espace Paul Jargot et le Coléo
- Co-accueil d'une représentation scolaire « S'engager » à l'Espace Paul Jargot et l'Espace Aragon, avec la mise en place d'ateliers EAC sur le territoire
- Co-accueil d'un spectacle jeunesse « Pièce courte version longue » à l'Espace Paul Jargot et l'Espace Aragon dans le cadre du festival du Maillon (réseau professionnel Auvergne-Rhône-Alpes)

Dès lors, comme deux spectacles en co-accueil seront programmés dans les deux salles de spectacles Paul Jargot et Espace Aragon, un tarif commun se révèle nécessaire pour entériner ce partenariat et veiller à la cohérence de ces propositions conjointes au public.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **d'entériner un partenariat de longue durée entre les différentes salles de spectacles du territoire du Grésivaudan, à travers des actions communes et des co-accueils de spectacles,**
- **d'adopter un tarif unique de 7 € TTC par spectacle, quel que soit l'âge, pour les spectacles « S'engager » et « Pièce courte version longue » programmés en co-accueil.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

**27 JUIN 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**